

# FÉDÉRATION DES CANADIENS-FRANÇAIS

Bulletin de liaison No 29

11 janvier 2024

## Matière

- 1- Le retour du Bulletin de liaison
- 2- Une stratégie axée sur la contestation de la Loi 99 (2000)
- 3- La Loi 99, des raisons inédites de la contester
- 4- Trois ans après notre appel à la reconnaissance des Canadiens-Français
- 5- Pétition pour modifier la loi 99
- 6- Deux événements à souligner en 2024
- 7- Mention à un patriote clairvoyant
- 8- Financement
- 9- Nous avons besoin de vous
- 10- Formulaire d'adhésion

Rédaction : Gilles Verrier  
Édition et diffusion : Pierre Bouchard



## 1- Le retour du Bulletin de liaison

Vous avez sous les yeux un Bulletin de liaison qui propose aux Canadiens-Français de se regrouper pour une renaissance politique adaptée à notre époque. Ce bulletin est le 29<sup>e</sup> d'une série commencée en janvier 2020. Après une pause en 2023, la publication reprend sur une base trimestrielle. J'anticipe que j'aurai de l'aide pour la relecture, la production et la diffusion.

Si vous recevez ce Bulletin au cours du mois de janvier 2024, c'est que vous avez déjà soutenu la FCF financièrement ou autrement dans le passé. Au nom de la petite équipe qui met la main à la pâte, je vous remercie du fond du cœur.

Vous voulez revoir ce qui a été dit avant ? Vous voulez savoir si on tient la route par la cohérence des idées exprimées. Bonne nouvelle, on peut trouver ici la collection complète des numéros échus : <https://canadiens-francais.com/archives>.

Lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la **Fédération des Canadiens-Français** entame sa cinquième année. Qui forme ce mouvement ?

Une existence de quatre ans nous permet aujourd'hui de parler de sa composition. **Il est facile de voir qui la FCF n'a pas attiré.** Commençons par là.

Elle n'a pas attiré d'universitaires, de figures médiatiques, d'artistes et d'auteurs connus, ni de transfuges d'organisations souverainistes. Chez nos membres, et certainement chez les plus actifs, on ne compte aucun intellectuel de carrière.

## Qui sont ceux que la FCF a attirés ?

Nos effectifs sont composés de gens de tous les jours, de patriotes au grand cœur et d'autodidactes provenant de toutes les sphères de la société. Il y a des jeunes, mais les plus âgés sont les plus nombreux. Ces caractéristiques font de la FCF un mouvement aux assises populaires et patriotiques authentiques. La pression de la rectitude politique nous fait croire que, pour le moment, la composition du groupe ne peut être très différente.

## 2- Une stratégie axée sur la contestation de la Loi 99 (2000)

---

Nous avons contesté la loi 99 (2000) parce qu'elle a largué les Canadiens-Français. Ce n'est pas rien. Depuis, ces derniers manquent à l'appel.

Au terme d'un effort inédit de l'État du Québec pour inclure et reconnaître toute la diversité nationale et ethnique de la province, la présomption du législateur péquiste a voulu que les Canadiens-Français, qui de toute façon voteraient OUI, pussent être tenus pour acquis. Ils seraient entièrement satisfaits, pensait-on, de leur effacement dans un Québec « majoritairement francophone ».

La Fédération des Canadiens-Français n'est issue que d'un lent éveil, dont la prise de conscience que l'État du Québec n'était ni un allié ni un ami. Elle doit à Vigile.qc un enrichissant débat d'idées, favorisé par une direction du site qui dès 1999 laissait s'exprimer le point de vue canadien-français. Comme le montre le texte d'Éric F. Bouchard qui date de six ans bientôt, nous en citons quelques extraits plus loin, les idées qui ont donné naissance à la Fédération des CF étaient déjà structurées. Nous sommes devenus la première organisation à prendre à bras le corps l'opposition à la loi 99 (2000), à exposer les sous-entendus trudeauistes dont elle est faite et à réclamer un amendement à la loi, lancé le jour du vingtième anniversaire de son adoption, en décembre 2020.

En 2023, une demande pour ouvrir une pétition sous l'égide de l'Assemblée nationale a été rejetée par la députée caquiste d'Argenteuil. Dans un second temps, une lettre dans le même sens, adressée à Mathieu Lacombe (21 septembre 2023), est toujours sans réponse. On aime toutes les minorités, mais les Canadiens-Français, minorité historique du Canada depuis 1850, personne ne veut en entendre parler. Notre rétablissement dans le giron québécois est légitime, l'État du Québec doit être mis en face de ses obligations. Dans l'intervalle, l'affaire est un scandale.

Il n'y a plus d'enjeu national. Il ne peut y en avoir un dans un Québec qui définit sa plurinationalité sans les Canadiens-Français. Notre devise : **Je me souviens** n'a plus de sens.

L'État du Québec est amnésique. Il ne se souvient pas que sans les Canadiens-Français il n'y aurait jamais eu de Parti québécois, ni d'Action nationale, ni de Société Saint-Jean-Baptiste, ni de caisses populaires, ni même de collèges classiques qui ont formé ces têtes bien faites qui prirent les commandes de la Révolution tranquille. Sans les Canadiens-Français il n'y a pas de cause nationale. Pour que cette cause revienne à la vie, il faudra que d'une manière ou d'une autre les Canadiens-Français s'imposent de nouveau comme une présence incontournable sur la scène politique. À cette fin, la lutte est déjà engagée. La contestation de la loi 99 nous apparaît plus que jamais comme le levier le plus prometteur d'un redressement.

### **Québécois comme identité civique**

Apportons une précision. L'identité canadienne-française ne vise pas à déloger une identité québécoise qui existe telle que définie en 1867. Décrétée par l'AANB, la province de Québec a donné des Québécois : c'est-à-dire une population formée de ceux qui habitent le Québec et y paient des taxes. Depuis, le vocable québécois a été assumé au sein de plusieurs visions politiques. Par exemple, un bon nombre des Pères de la Confédération canadiens-français se prononcèrent en faveur de celle-ci parce qu'ils y voyaient le premier pas d'une reconnaissance nationale complète au sein du Québec (A. I. Silver). Tout comme Daniel Johnson père, ils ne voyaient pas d'opposition entre leur identité québécoise fédérale et leur identité sociohistorique de Canadiens issus de Nouvelle-France.

C'est uniquement avec la Révolution tranquille qu'une lutte fratricide et stérile s'installa. Elle a voulu que ceux qui venaient fraîchement de se rebaptiser « Québécois » s'en prennent aux Canadiens-Français pour leur manque de « majorité » dans neuf provinces, une faiblesse qui les condamnait. Et ceux du Québec qui persistaient à s'appeler Canadiens-Français reflétaient, selon eux, la même faiblesse qui les condamnait à l'impuissance. Lesdits Québécois politiques ont voulu éradiquer les Canadiens-Français sans que l'inverse soit vrai : les Canadiens-Français n'ont jamais voulu faire disparaître les Québécois. Ils ne veulent de ces derniers qu'ils ravalent leurs prétentions et reprennent leur place statutaire, celle qui a fait d'eux des habitants du Québec. Avec ces explications toutes simples, on comprend que ceux qui répètent que « les Canadiens-Français sont devenus Québécois avec la Révolution tranquille » manquent de rigueur. Ils devraient savoir que depuis 1867, les Canadiens issus de Nouvelle-France sont Québécois quand ils habitent au Québec.

### **Québécois comme identité nationale**

Pendant longtemps, faire une distinction claire entre Canadiens-Français et Québécois n'était d'ailleurs d'aucune utilité. Tant qu'on parlait des Canadiens (nous) et des Anglais; tant que nos représentants sollicitaient explicitement le vote des Canadiens-Français et qu'ils se portaient à leur défense (Chauveau, Mercier, Duplessis, Johnson...), tant qu'on évoluait dans un cadre binational qui ne se démentait pas, il importait peu que l'on se dise Québécois ou pas. L'identité fédérale civique de 1867 avait certes créé des Québécois sur papier, mais cette dernière identité ne faisait pas le poids face à la riche identité canadienne-française.

Il faudra attendre le néonationalisme de la Révolution tranquille pour voir éclater la coexistence pacifique entre le Québécois (générique) et le Canadien-Français (spécifique). Le continuum vola en éclats au profit d'une dénomination québécoise exclusiviste, engagée dans la disparition de la dénomination canadienne-française elle-même. Cette dernière était vue comme concurrente, dépassée, sans avenir et souvent méprisée.

Au Québec, on a semblé insensible à la crainte hors Québec qu'un indépendantisme tonitruant livre les autres Canadiens-Français aux représailles ou à la perte du peu de droits qu'ils avaient. On insistait beaucoup sur la majorité francophone du Québec, faisant peu de cas que cette majorité était bien relative, qu'elle se situait dans un cadre canadien prépondérant. Par la force de la constitution et par le nombre, Ottawa pouvait et peut encore annuler ou neutraliser la majorité francophone. Il l'a même fait par ses interventions... La fragilité concerne tous les Canadiens-Français et les Acadiens d'un océan à l'autre.

Quoi qu'il en soit, les nations ne sont pas naturellement suicidaires. Commencer son indépendance en tournant le dos à sa diaspora est de très mauvais augure. Le séparatisme commença sa carrière en séparant les Canadiens-Français en deux camps. Il provoqua au Québec une rupture du continuum, ce qui s'accordait tout à fait avec les visées de P. E. Trudeau qui compléta sans délai la provincialisation du Canada français. Il faut lire la réponse pleine de mauvaise foi de René Lévesque à Daniel Johnson, quelques jours après le 5 février 1968. Nous y reviendrons.

Inversement, comme il fallait s'y attendre, à mesure que l'on chassait le Canadien-Français du décor, il fallait se tourner vers l'Anglais, tous Québécois ! Le nouvel assemblage, « majoritairement francophone », a vite misé sur la souveraineté par référendum, condamné à quêter le vote indispensable des Anglais et des communautés ethniques. La victoire référendaire est suspendue à la décision de communautés qui ne sont pas concernées. On laisse à d'autres le dernier mot sur notre sort, au sein même du Québec, sans avoir réduit le moins du monde l'emprise du Canada.

### **Pas de lendemains qui chantent**

Pour beaucoup, dont je suis, ce n'était pas clair au début. Plusieurs critiques adressées à la société canadienne-française faisaient mouche. Le remède était-il plus grave que le mal ?

Le temps passant, on s'est rendu compte qu'au bout du vocable québécois il n'y avait pas l'indépendance. Et s'il y en avait une, elle ne garantissait rien aux Canadiens-Français, car elle arriverait au terme de mille concessions. La québécoisité nous a simplement enfoncé dans la confusion des concepts du national : la liquidation des Canadiens-Français passa, l'indépendance ne passa pas.

Après 1995, en réaction au discours de Parizeau, les tenants du souverainisme trudeauisé trouvèrent dans les paroles maladroites du chef le prétexte pour consolider leur emprise sur le PQ, alors au pouvoir avec Lucien Bouchard.

Pour les trudeauistes, désormais bien en selle, ce qui importe ce n'est pas notre absence de reconnaissance nationale par Québec et Ottawa, mais l'ouverture aux autres. Telle est l'inspiration derrière la loi 99 (2000). L'essentiel est dans le libellé du préambule et dans la défense inconditionnelle de l'approche référendaire. Il ne faut pas se laisser distraire par la partie théâtrale, faite de professions de foi et de pétitions de principe un peu grandiloquentes. D'ailleurs, rien ne changea du nationalisme velléitaire de Québec.

Éric Bédard est un de nos rares historiens qui rend compte des choses sans complaisance, avec beaucoup de précision et de lucidité. Ne serait-ce que pour ce seul texte, dont je cite un court extrait... Chapeau !

*...entre les pensées trudeauiste et « néosouverainiste », les similitudes sont frappantes. Dans les deux cas, on croit qu'il est indispensable de procéder à une liquidation de la mémoire traumatique des événements qui précèdent le passage à la modernité du Québec. En plus d'être entachés par le « tribalisme » ou « l'ethnicisme », cet attachement à l'idée de durée, ce « continuisme » pour reprendre un concept cher à Gérard Bouchard, sont considérés comme la source de tous les retards de la nation canadienne-française/québécoise. Trudeauistes et néosouverainistes partagent également une conception purement contractualiste de la société. La nation n'est plus un donné de l'histoire, produit fragile du travail des générations précédentes, elle prend la forme d'un contrat entre individus volontaires protégés par des chartes. La langue française, dans un tel contexte, n'est plus l'être de la nation, le témoignage d'une longue histoire, mais devient un simple instrument de communication entre individus aux identités multiples.*

Source : <https://gilles-verrier.blogspot.com/2020/03/lidentite-quebecoise-ne-peut-mener-qua.html>

De nos jours, pour exister il faut retrouver sans gêne notre espace national, soit redonner aux CF la place qui est la leur, ni plus ni moins. Ils en avaient un peu, ils n'en ont plus. Et, à partir du moment où l'État du Québec le leur refuse et se fait le célébrant d'une diversité qui ne comprend pas les Canadiens-Français, il faut monter au créneau. Mais, diable ! Pensait-on passer sous silence notre épopée en Amérique ? Ou la réduire sous l'appellation de « peuple majoritairement francophone » ? Tous les lettrés comprennent qu'une nation, dans le sens de communauté socioculturelle et historique (T. Delos), ne peut être définie uniquement par la langue !

Personnellement, j'estime que nos meilleurs espoirs d'un ralliement national devraient s'organiser autour de la contestation de la loi 99 (2000). Je suis de plus en plus tenté de considérer cet axe de résistance comme l'élément central d'une stratégie qui gagnerait en amplitude pour nous mener jusqu'aux élections provinciales d'octobre 2026. Pour que cette intuition ne reste pas un vœu, il faut la traduire dans une stratégie et procéder à sa mise en œuvre. **À mon sens, rien ne peut remplacer la mobilisation de l'opinion publique en faveur de la réintégration des héritiers de Nouvelle-France dans le giron du Québec.** C'est donc un projet concret.

L'élection du 5 octobre 2026, c'est aujourd'hui qu'elle se prépare. C'est maintenant qu'il faut commencer à faire de la place pour le retour des Canadiens-Français au sein du Québec et plus modestement au sein du Canada. La loi 99 (2000) est l'enjeu qu'il faut mettre tout de suite au-devant de la scène pour que dès la prochaine élection tous les candidats se voient interpellés par la question du rétablissement des Canadiens-Français, non seulement dans le giron québécois, mais comme partie prenante d'un ordre mondial qui respectera le désir des nations authentiques, en particulier les petites nations, de se perpétuer dans la paix, hors de la crainte et de la menace. L'État québécois, pourri par le trudeauisme, y a manqué.

Avant d'expliquer plus avant, voici encore quelques remarques. La loi 99 élabore un autre thème. Elle se porte avec zèle à la défense de la tradition référendaire. Ce dernier thème n'a peut-être pas retenu suffisamment notre attention. Il faut se rattraper en donnant quelques explications.

La loi nous explique que Québec a tenu trois référendums de manière autonome. Face au fédéral, Québec défend son droit d'en tenir d'autres dans le même cadre. Le processus est posé comme un préalable à tout changement constitutionnel. Croyant donner la répartition au fédéral, Québec s'est coincé dans la rigidité d'une approche qui lui laisse très peu de marge. Il est allé jusque dans les cours pour s'assurer du droit de s'infliger lui-même un prochain supplice référendaire. Qu'il s'agisse de PSCP ou de quiconque, le coinçage est total.

La prochaine élection se tiendra le 5 octobre 2026. Il est tôt pour les prédictions. Mais pour moi et ceux qui me lisent, il n'y a pas grand risque à plonger. Avec l'usure du gouvernement Legault, trois mandats à patiner, et le jeu de l'alternance politique, un gouvernement du Parti québécois pourrait bien l'emporter, d'autant plus que Paul Saint-Pierre Plamondon plaît à plusieurs. Il excite les espoirs des vieux routiers du souverainisme, des accrocs à l'adrénaline référendaire et aux lendemains de gueule de bois.

### **La vacuité de l'approche référendaire et ses risques**

Tentons un minimum d'analyse politique. Voyons ce qu'une nouvelle aventure nous réserverait en réalité, et c'est mince :

- 1- l'immobilisme constitutionnel;
- 2- une nouvelle dilution de la cause, comme si c'était possible, et une question diluée à l'avenant;
- 3- l'assurance d'une défaite avec une « question claire », qui resterait très ambiguë en ce qui concerne l'essentiel de la cause nationale.

Dans les cas 2 et 3, l'ingérence fédérale avec une réédition de ce qu'on a connu en 1980 et 1995 est tout à fait prévisible, voire immanquable. Sur le fond, un référendum pour assurer l'usage d'une langue publique commune, ou toute question formulée dans des termes trudeauistes, ne peut même pas justifier la séparation d'un pays. Le projet ne récolterait, du reste, peu de sympathies internationales.

### **3- La Loi 99, des raisons inédites de la contester**

---

La reconnaissance des Canadiens-Français par Québec fracasserait l'omerta qui règne dans les milieux politiques sur la dimension continentale de notre identité. Le grand large continental qui est le nôtre a été défendu pour la dernière fois au sommet de l'État *canadian*, à la Conférence fédérale-provinciale, par Daniel Johnson, le 5 février 1968, une date historique. Cet homme est le dernier des vrais. Il a été le dernier à parler du Québec comme «foyer principal et point d'appui de la nation canadienne-française ». Le repli qui suivit, que voulaient Lévesque et Trudeau, ramenait les Canadiens-français dans une conscience qui se refermait sur les limites provinciales du Québec et de chaque province. C'était manquer d'envergure, et pire, renoncer au grand large. C'était un renoncement à notre propre projection internationale.

Pas fort pour ceux qui n'avaient à la bouche que le mot pays ! Si l'on considère que le Québec était destiné à voler de ses propres ailes, ne devait-il pas les déployer ? Pourquoi l'esquive quand un début de diplomatie était à prendre ? Ne fallait-il pas se dire présent dans son proche étranger, et, pourquoi pas, dans toute l'extension de sa diaspora ? L'heure est venue de contrer des décennies de repli engendrées par la québécoïté. Les Canadiens-Français peuvent venir au secours d'une identité québécoïse qui n'a plus de corde à son arc, il faut la recadrer sur des assises historiques fondamentales par l'affirmation d'une continentalité renouvelée comme caractéristique nationale. Issue de Nouvelle-France, ne trouve-t-on pas des marques matérielles et immatérielles de notre existence partout en Amérique du Nord ?

### **4- Trois ans après notre appel à la reconnaissance des Canadiens-Français**

---

Le 7 décembre 2020, la Fédération des Canadiens-Français lançait un appel

[Appel à la reconnaissance de la nation canadienne-française par l'État du Québec](#)

Source : <https://gilles-verrier.blogspot.com/2020/12/communiqu-e-la-federation-des-canadiens.html>

Après un peu plus de trois ans, quel bilan pouvons-nous faire de cette initiative ? D'abord, aborder le sujet d'une renaissance canadienne-française en des termes politiques et moins folkloriques défiait l'imagination. L'initiative apparaissait hors de portée tellement elle était audacieuse et pouvait être un flop. Elle pouvait piétiner et ne jamais sortir de la marginalité.

Ce ne fut pas le cas. On peut se chagriner que l'idée ne soit pas plus populaire aujourd'hui, mais elle n'est pas morte dans l'indifférence et elle s'est gagnée des adeptes. L'idée est de plus en plus connue et respectée par ceux qui ne la partagent pas. Des voix au départ crédules ou hostiles se mettent en mode interrogatif. Suis-je le seul à percevoir une ouverture grandissante ?

Et tout ça n'est pas dû qu'à la Fédération. Il est des idées dont le temps est venu ! C'est l'échec de la québécoïté qui oblige les esprits les plus lucides à remettre en question leur credo. On ne fait que leur tendre une perche. Et on peut en venir aux mêmes conclusions que les nôtres par d'autres détours.

## Hâter le pas

Trois ans après, il faut se demander comment on peut passer à la vitesse supérieure.

Ayant retrouvé la dimension continentale de notre identité issue de Nouvelle-France, il faut la partager avec les Québécois francophones pour mettre l'enjeu canadien-français au centre du débat public.

Voici une proposition pour passer à la vitesse supérieure, je l'adresse d'abord à ceux qui dans le passé ont soutenu la Fédération des Canadiens-Français financièrement et par d'autres moyens.

### 5- Pétition pour modifier la loi 99

---

La pétition, un premier moyen.

#### **Pétition pour modifier la loi 99 (2000)**

[texte proposé]

Attendu que l'État du Québec a consacré les droits des anglophones;

Attendu que l'État du Québec reconnaît explicitement onze Premières Nations;

Attendu que l'État du Québec reconnaît la valeur communautaire des immigrants comme enrichissement culturel du Québec;

Attendu que l'État du Québec reconnaît une population « majoritairement francophone »;

Attendu que l'État du Québec ne reconnaît pas l'existence des Canadiens issus de Nouvelle-France, appelés aussi Canadiens-Français;

Nous, signataires de la présente pétition, réclavons de l'État du Québec que la loi 99 (2000) soit modifiée pour intégrer et accueillir les Canadiens-Français au sein du Québec plurinational et multiethnique, tel que décrit dans le préambule de la loi 99 en 2000.



## 6- Deux événements de la FCF à surveiller en 2024

---

### **Commémoration de l'allocution de Daniel Johnson du 5 février 1968**

Unique ! Une contestation inusitée des fondements du fédéralisme canadien, lancée à l'occasion d'une assemblée au sommet. Le défi de Johnson, formulé dans des termes diplomatiques, contenait les propositions essentielles qu'il fallait pour changer la face du Canada. Le projet de Johnson avait une finalité ouverte, il pouvait mener à tout. En comparaison, en novembre 1980, la délégation du Québec, conduite par René Lévesque et Claude Morin, n'avait plus de crédibilité. De la question nationale de 1968, il ne restait que le fantôme. Avec Trudeau, le Canada allait de l'avant avec son propre agenda sans tenir compte du Québec.

### **Les cinquante ans de l'approche référendaire**

**16 novembre 1974 – 16 novembre 2024**

Une stratégie douteuse, proposée à Claude Morin par des fédéralistes de l'État profond fédéral, sera adoptée après deux ans de préparation des esprits.

Le 16 novembre 1974, le cinquième congrès du Parti Québécois adoptait l'approche référendaire. En cas de victoire électorale du PQ, avec cette nouvelle orientation, Québec renonçait à toute initiative constitutionnelle avant d'avoir en poche un référendum gagnant.

## 7- Mention à un compatriote clairvoyant

---

Le décodage d'Éric Bouchard dès mars 2018.

Source : <https://vigile.quebec/articles/de-qui-se-moque-t-on-7072>



En 1968, on arrivait au point de rupture.

***Les Canadiens-Français réclamaient désormais leur État national. Et pour éviter cette catastrophe qui aurait mis fin au rêve de Canada-Uni des héritiers de nos vainqueurs, les progressistes-assimilateurs se sont divisés en deux camps : les promoteurs du Canada multiculturel (Trudeau) d'un côté, et les tenants de la québécoité (Lévesque) de l'autre. La tentation du dualisme, du « blanc ou noir » étant toujours la plus simple et la plus efficace, les nationalistes canadiens-français n'ont su y résister. Ottawa devenant ainsi non plus un gros méchant, mais bien un super vilain, on pourrait dès lors faire tout pardonner au Québec idéalisé quoi qu'il fasse.***

*À partir de là, il ne restait plus aux tenants de la québécoité qu'à gaspiller l'élan et la fougue des nationalistes, par des fautes politiques évidentes, des mesures dilatoires, des discours ambigus ou des législations faisant illusion, mais néanmoins contraires aux aspirations nationales. L'important était d'attendre qu'au fil des alternances politiques, qu'au fil des générations vivant avec une immigration grandissante et recevant une éducation dénationalisée, l'idée d'une nation française au Québec soit remplacée par une même appartenance citoyenne ou territoriale qui unisse anglophones et francophones, et tous les autres. L'important était de nous faire ainsi adopter la normalité sociologique nord-américaine, et, pire encore de notre point de vue, faire en sorte que l'idée même d'une nation française devienne moralement et légalement indéfendable au Québec.*

*Nous en sommes presque là aujourd'hui.*

*Saisissez-vous à quel point, dans ce contexte où nos élites sont agents du multiculturalisme, votre appel à voter PQ pour qu'il institue une Constituante est irresponsable?*

Citation de Éric Bouchard, mars 2018

Vigile - 26 mars 2018 – 2075 visites – 17 commentaires

Source : <https://vigile.quebec/articles/de-qui-se-moque-t-on-7072#auteurDeL'article>

*... c'est bien plus aujourd'hui, du fait de notre grave déficit identitaire et de notre acculturation, qu'il est devenu difficile de s'intégrer à nous : «Québécois francophones de souche» ou «majoritaires historiques», on n'a plus grand-chose à offrir en partage.*

Source : <https://vigile.quebec/articles/que-faites-vous-donc-sur-vigile-a-vouloir-nous-maintenir-dans-l'impasse-du-b>

## 8- Financement

---

Pour 2024, nous avons besoin de 2500 \$ pour :

- 1- l'hébergement web et le maintien à jour d'applications web;
- 2- la promotion de la pétition sur le web, impression en nombre de la pétition pour en faire la distribution de main à main lors des festivités de la Saint-Jean-Baptiste et d'autres activités publiques;
- 3- les déplacements en vue de rencontres et conférences.

Envoyer vos dons à : ----- à venir -----

## 9- Nous avons besoin de vous

---

Les Canadiens-Français ont besoin de vous. Pour que les Canadiens-Français retrouvent la parole, et s'expriment de nouveau en tant qu'eux-mêmes, dès les prochaines élections du 26 octobre 2026. La nation a besoin de vous.

Plusieurs postes / responsabilités à combler pour mener à bien notre programme jusqu'aux élections de 2026. Vous avez un peu de temps, faites-le savoir !

Faites parvenir votre message à [info@canadiens-francais.com](mailto:info@canadiens-francais.com)

## 10- Formulaire d'adhésion

---

Faites parvenir ce formulaire à l'agent de liaison de la fédération à l'adresse de courriel [Pierre.Bouchard08@videotron.ca](mailto:Pierre.Bouchard08@videotron.ca). Nous vous contacterons pour le paiement.

### Fédération des Canadiens-Français

#### Adhésion

Nom et prénom

Adresse

Téléphone

Courriel

Facebook

Comté électoral / ou région

Votre cotisation annuelle de 20 \$ doit être réglée par virement Interac à Pierre Bouchard. Avec un arrangement préalable elle peut aussi être réglée par chèque et envoi postal. Un reçu vous sera envoyé par courriel. Adhésion de soutien : 100 \$. Les paiements peuvent être étalés à raison de 10\$ par mois.

Le néo-nationalisme a rendu muette la nation canadienne-française.  
Pour lui redonner du poids politique, rejoignez nos rangs !